



**UFEP**

Union Française d'Épargne et de Prévoyance

**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MARDI 26 MAI 2020 (17 heures)  
TENUE A HUIS-CLOS ET EN AUDIO-CONFERENCE**

**Préambule**

En application de la « loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 » et de « l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 » le Conseil d'administration, en date du 2 avril 2020, a décidé de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2020 à huis clos et par audioconférence avec la participation des seuls administrateurs, membres des Comités de Surveillance des PERP et invités permanents de ces instances.

Les adhérents ont été informés de la tenue de cette Assemblée à huis-clos sous la forme d'un message affiché à la fois sur le site général et sur le site de vote de l'UFEP. Les adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier les avisant de la situation et accompagné d'un nouveau bulletin de participation pour leur permettre de voter, soit sous la forme d'un pouvoir donné au Président, soit sous la forme d'un vote par correspondance à chacune des résolutions proposées.

\*\*\*\*\*

Le mardi vingt-six mai deux mille vingt, la séance est ouverte à 17 heures par le nouveau Président de l'UFEP, M. Patrick JOACHIMSMANN, assisté du secrétaire du Conseil, M. Jean-Louis CAYROL. M. JOACHIMSMANN, administrateur de l'UFEP, a été élu par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2019 en remplacement de M. Jean-Marc ALTWEGG, qui a démissionné pour raison personnelle.

L'appel des participants est effectué par le Délégué Général. Cet appel est consigné dans la liste reprise en **Annexe 1**.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président constate, que le nombre d'adhérents votants excède le quorum statutaire prévu de mille membres, et que l'Assemblée Générale Mixte peut valablement se tenir.

Il remercie M. Daniel Derré, Président de l'UFEP de 2009 à 2017, qui termine son mandat d'administrateur et n'en a pas demandé le renouvellement.

Le Délégué Général rappelle que les convocations individuelles pour cette Assemblée Générale Mixte ont été envoyées, entre le 19 février et le 29 avril 2020, à 312 819 adhérents (ils étaient 328 186 l'an dernier) par courrier postal ou électronique, dont 4193 adhérents au contrat ASSURAVENIR. L'envoi des convocations sous la forme électronique est nouveau cette année ; il a concerné une fraction des adhérents à des contrats distribués par la banque de réseau BNP Paribas. Par ailleurs la convocation est parue dans le quotidien national « Aujourd'hui en France », rubrique « Annonces légales », du lundi 6 Avril 2020

Le Président indique aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP, les documents suivants :

- pour l'ensemble des adhérents : l'ordre du jour, les projets de modifications des Statuts et du Code de Déontologie, le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2019, le résumé des comptes 2019 et le projet de budget 2020, le Bilan actif & passif, le compte de résultat, la présentation détaillée des candidats (élection, réélection) au Conseil d'administration, les résolutions soumises au vote,
- pour les seuls adhérents aux PERP, les rapports et les comptes de leurs Comités de surveillance respectifs sur l'exercice 2019, et le projet de budget 2020, la présentation détaillée des candidats aux Comités de surveillance des PERP, les résolutions soumises au vote.

Les adhérents se sont prononcés pour 1740 d'entre eux via le site de vote en ligne et pour 1915 par courrier postal. Tous les bulletins de participation reçus au siège de l'association jusqu'au 26 mai 2020 ont été pris en compte.

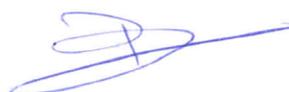
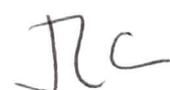
Des décomptes effectués il ressort que :

- 3605 adhérents ont voté sur les deux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative d'une part à la modification des statuts et du Code de déontologie, et d'autre part à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en place les outils de gouvernance et de pilotage du nouveau PERin (issu de la loi PACTE) et la mise en place d'un Comité de surveillance unique,
- Le même nombre d'adhérents a voté sur les résolutions 1 à 6 de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2286 adhérents ont voté sur les résolutions 7 et 8, réservées aux adhérents des contrats comportant les Fonds EUROCROISSANCE et supports IMMOBILIER, hors contrats PERP et hors RENTIERS,
- 216 adhérents ont voté sur la résolution 9, réservée aux adhérents des seuls contrats soumis à la « Loi MADELIN », hors contrats CARDIF Retraite Madelin, hors contrats PERP et hors Rentiers,
- 402 sur les résolutions 10 à 15 relatives au PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers,
- 229 sur les résolutions 16 à 21 relatives au PERP CARDIF Multi-Plus / BNP PARIBAS Multiplacements.

A noter parmi ces résolutions :

- la possibilité offerte par les nouveaux statuts, d'une part d'accueillir de nouveaux adhérents au travers de la distribution du PERin (Plan d'Epargne Retraite Individuel), d'autre part de mettre en place un Comité de surveillance unique de ce Plan,
- l'élection comme administrateur de l'UFEP de Mme Ghislaine ROYER et de celle M. Thibault COUTURIER comme membre du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus / BNP Paribas Multiplacements, la réélection d'un administrateur (M. Jean-Pierre EDREI) et celles de plusieurs membres des Comités de surveillance des PERP,
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé qui font ressortir un résultat négatif global à moins 220 679€. Les adhérents votent sur l'affectation du résultat en report à nouveau réparti en 3 comptes détaillés en **Annexe 4**, **Annexe 4 bis** et **Annexe 4 ter**. Ces annexes présentent, outre les répartitions des produits financiers, des charges et des résultats, celles des reports à nouveau dans une comptabilité auxiliaire d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEP, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 21/11/2019.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

Un résumé de ces comptes est repris en **Annexe 3**.

**L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.** Les résultats détaillés sont repris en **Annexe 2**.

Le Président déplore la diminution d'année en année du nombre de votants qui s'explique par la complexité du processus et notamment la difficulté à retrouver l'identifiant de connexion. Pour les adhérents de BNP Paribas, la diffusion des convocations par la messagerie de la banque a accentué cette difficulté et son impact risque d'être encore plus sensible à l'avenir avec la généralisation des envois par messagerie.

Une réflexion est en cours au sein du Groupe BNP Paribas CARDIF pour mettre en place un portail spécifique sur l'Épargne Retraite et les produits associés. L'UFEP devrait y être présente ce qui constituerait une vitrine plus efficiente que son seul site internet afin d'être plus visible et susciter une participation accrue.

Le Président présente aux participants **M. Fabrice BAGNE**, Directeur Général de BNP Paribas CARDIF France, auquel il a demandé d'intervenir sur le thème de l'Assurance-vie après la loi Pacte (et l'arrivée sur le marché du nouveau PER). Il lui a également demandé d'évoquer les conséquences de la pandémie au Coronavirus pour l'Assureur et sur le marché de l'Assurance-vie.

Fabrice BAGNE précise que depuis le 13 mars les 1600 collaborateurs de CARDIF France, soit 100% des collaborateurs, sont passés à 5 jours de télétravail, ce dernier ne représentant jusqu'alors qu'un tiers des salariés avec un jour en moyenne par semaine. De gros moyens ont été engagés pour équiper informatiquement tous ces collaborateurs notamment ceux des équipes opérationnelles et accroître considérablement la capacité des réseaux de communication et de transmission électroniques pour absorber ces nouveaux flux. Tout ceci s'est fait dans un espace de temps court de 3 semaines avec au début, un accroissement du stock de dossiers à traiter mais qui a pu être résorbé rapidement. Aujourd'hui 10 000 opérations par jour sont traitées correctement sans délai. Le personnel de l'assureur a aussi été impacté par le Coronavirus avec une centaine de collaborateurs qui sont tombés malades. Un retour sur site est prévu dès juin pour ceux qui le pourront à raison d'une semaine sur trois. L'objectif est de recréer du lien social.

**Le marché de l'assurance-vie** est pour le mois d'avril en retrait de 50% avec une collecte brute de 6,4 Md€. La décollecte nette est de 2Md€. Les investissements en unités de compte sont restés stables à hauteur de 32% (vs 22% en 2019). La chute des marchés a été si soudaine et si forte que les assurés n'ont pas eu le temps d'effectuer des rachats ou des arbitrages.

En cumul depuis le début de l'année le marché est à 38.7 Md€ de collecte brute (avec 35% d'Unités de Compte) en recul de 23% vs 2019. La collecte nette sur la même période est de 1,9 Md€, en net retrait sur celle de l'an dernier qui était proche de 11 Md€. Les flux non versés sur l'assurance vie se sont à priori dirigés vers les comptes bancaires et d'épargne de court terme des Français. Ce mouvement a été accompagné d'une baisse de la consommation des ménages.

Sur l'ensemble de l'année, la collecte de CARDIF se situe à moins 24% en brut (le marché : -23%) avec une part en Unités de Compte (U.C.) qui atteint 40%. La collecte des gestionnaires de patrimoine travaillant avec CARDIF a été moins affectée par ce recul du marché avec une baisse limitée à -3%. L'impact de la pandémie a été sensiblement plus marqué pour la banque de détail (moins 28%) et dans une moindre mesure pour AEP (moins 14%).

En collecte nette, CARDIF France est à 400M€ (vs 800 M€ en 2019 à même date). Aujourd'hui, l'objectif est de finir 2020 avec une collecte nette stable par rapport à 2019. Depuis le début d'année les rachats sur le Fonds général en euros ont été très importants ainsi que les transferts vers les Unités de Compte à plus de 1 Md€.

A la question posée par un des participants, **Pascal PERRIER**, responsable des distributeurs indépendants, considère que CARDIF France a plutôt bien fonctionné sur le plan administratif, si l'on se réfère aux retours qu'il a de ses concurrents ou des CGPI eux-mêmes. La différence favorable semble imputable au « back office » digitalisé qui lui a permis de recevoir tous les ordres par voie électronique, alors que dans le même temps certains concurrents ont souffert des difficultés postales. Sur cette période il a été enregistré très peu de réclamations.

**Fabrice BAGNE, évoque ensuite le développement de l'épargne retraite dans le cadre de la loi PACTE.**

L'assureur vit avec 3 contraintes fortes :

Les évolutions réglementaires nombreuses (la Loi Sapin, les changements annuels de fiscalité, la Flat-Tax,..., et récemment la loi PACTE),

L'environnement économique (taux d'intérêts bas, et durables, qui pèsent sur la rentabilité de l'assureur et le rendement servi aux épargnants),

Enfin les attentes de la part des clients et partenaires (qui souhaitent l'immédiateté dans l'exécution des opérations et le retour d'informations).

CARDIF France, sous ces 3 contraintes, maintient son leadership en épargne en raison de l'étendue de son réseau de distribution et de sa présence sur tous les segments de clientèle.

Aujourd'hui, en partie grâce à la loi PACTE qui a harmonisé le marché de l'épargne, le marché de la retraite va prendre une importance accrue. Avant PACTE, il y avait l'assurance-vie, les produits de retraite individuelle (PERP, Madelin), la retraite collective (Article 39, article 83) et enfin l'épargne salariale (P.E.E Plan Epargne Entreprise). En introduisant la transférabilité et en harmonisant les conditions d'entrée et de sortie, avec la simplification de la fiscalité (Flat-Tax) et l'unification des produits, PACTE va permettre un rapprochement des types de distribution.

Le PERin doit permettre à CARDIF de développer une nouvelle stratégie pour compter parmi les leaders de l'épargne retraite en France. Malgré un démarrage plus tardif que certains concurrents, CARDIF a déjà enregistré 4000 contrats PERIN pour 80M€ de capitaux

Les 3 PERin souscrits par l'UFEP auprès de CARDIF sont parmi les moins chers du marché avec 85 points de base de frais de gestion et un univers de supports en Unités de Compte très vaste, notamment immobiliers. Les derniers adhérents au PERIN ont choisi jusqu'à 65% d'UC.

CARDIF a aussi une Joint-Venture avec BNP Paribas ASSET Management qui s'appelle ERE (Epargne Retraite Entreprise) qui vend les mêmes produits que le PERin mais en collectif aux salariés des grands groupes Français. Ce marché va s'unifier et il sera possible de proposer aux clients un conseil « global » et « transversal » autour des produits PER. A partir de cette hypothèse, CARDIF imagine la mise en place d'une plate-forme RETRAITE pouvant être mise à disposition de l'ensemble de ses canaux de distribution. Cette plate-forme DIGITALE intégrera aussi des produits d'épargne et de prévoyance. Il est prévu un premier point d'étape d'ici 3 ans pour valider cette stratégie et mesurer l'évolution des parts de marché de CARDIF France sur ce marché de la RETRAITE.



Le Président remercie M. BAGNE pour son intervention qui permet aux participants d'être bien informés de la situation de l'assureur face à la pandémie et d'avoir un bon éclairage sur ses projets concernant l'épargne RETRAITE.

**L'Assemblée se poursuit ensuite par un exposé de M. Pascal WOLLJUNG** sur la situation des marchés financiers, aujourd'hui et pour les mois à venir, ainsi que sur la politique de CARDIF en matière de gestion d'Actifs en ces temps de marchés mouvementés.

Pascal WOLLJUNG se veut rassurant sur la gestion des Fonds en euros et confiant en l'avenir pour CARDIF. Malgré la crise sanitaire, la Gestion d'Actifs s'est très vite mise en ordre de marche pour assurer la gestion au quotidien des capitaux qui lui sont confiés. Une partie des gérants est en télétravail et l'autre partie en Salle des Marchés. Toutes les précautions sanitaires ont été prises. Les processus de gestion sont fluides. Il rappelle que le Fonds Général en euros représente environ 118 Md€ en valeur de marché. Trois priorités ont sous tendues les actions de la Gestion d'Actifs

- Veiller à conserver un niveau élevé de liquidité par prudence mais aussi pour être en situation de saisir les nombreuses opportunités du marché,
- veiller à conserver un haut niveau de qualité des actifs dans tous les portefeuilles,
- rechercher les opportunités créées par la crise de la COVID 19 avec notamment la recherche de points d'entrée sur les marchés actions et sur le marché obligataire où CARDIF a pu profiter de la volatilité des taux (en quelques mois le taux de l'OAT 10 ans est passé de - 0,30% à + 0.20%).

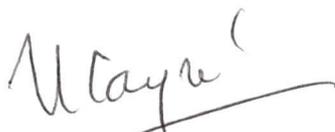
M. WOLLJUNG détaille ensuite certaines des actions menées par CARDIF et certaines des opportunités qui ont pu être saisies par la D.G.A

Le président remercie MR Wolljung pour cet exposé complet qui a permis aux participants de mieux comprendre la stratégie de CARDIF et d'être rassurés sur sa capacité à affronter des marchés difficiles,

Il est ensuite répondu aux questions des participants (L'ensemble des questions / réponses est repris en **Annexe 5**).

Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des modifications statutaires seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 heures.



Le Secrétaire de séance  
**Jean-Louis CAYROL**



Le Président  
**Patrick JOACHIMSMANN**

**Annexe 1 – PARTICIPANTS - FEUILLE DE PRESENCE**

PARTICIPANT	QUALITE	PRESENCE
M. Patrick JOACHIMSMANN	Administrateur, Président du Conseil d'administration, Adhérent et Président du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus & BNP PARIBAS Multiplacements, Président du Comité de surveillance du PERP Plan d'Épargne Retraite des Particuliers	Présent
M. Daniel DERRE	Administrateur	Présent
M. Yvan BALENSI	Administrateur	Absent, excusé
M. Jean-Louis CAYROL	Administrateur, Secrétaire du Conseil d'Administration, personnalité qualifiée et membre du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus & BNP PARIBAS Multiplacements, adhérent et membre du Comité de surveillance du PERP Plan d'Épargne Retraite des Particuliers	Présent
M. Jean-Pierre EDREI	Administrateur, Trésorier de l'association	Présent
M. Patrice PINEL	Administrateur	Présent
Mme Ghislaine ROYER	Administratrice, cooptée par le Conseil d'administration du 21 novembre 2019, candidature soumise à approbation des adhérents en A.G. du 26 mai 2020	Présente
Mme Estelle SELLEM	Invitée permanente au Conseil d'administration, Commissaire aux comptes, Cabinet DELOITTE & Associés	Présente
M. Maxime DIOZE	Invité permanent au Conseil d'administration, représentant le réseau BDDF France de la Banque BNP Paribas	Présent
M. Pascal PERRIER	Invité permanent au Conseil d'administration, représentant le réseau Digital Courtage CARDIF France	Présent
Mme Anne CAVALIERE	Invitée permanente au Conseil d'administration, Secrétaire Générale de BNP Paribas CARDIF France, Administratrice et Présidente du Conseil d'administration d'ASSUVIE	Présente


 JLC

Mme Géraldine BESNARD	Invitée permanente au Conseil d'administration, actuariat Epargne, BNP Paribas CARDIF France	Présente
Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU	Adhérente et membre du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus / BNP PARIBAS Multiplacements, personnalité qualifiée, ex-médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public et membre du Comité de surveillance du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers	Présente
Mme Patricia CHASSAGNE	Adhérente et membre du Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus / BNP PARIBAS Multiplacements, Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant	Présente
M. Thibault COUTURIER	Adhérent rentier, coopté par le Comité de surveillance du PERP CARDIF Multi-Plus du 19 mars 2019, candidature soumise à approbation des adhérents en A.G. du 26 mai 2020	Présent
M. Michel JOUY	Adhérent rentier, membre du Comité de surveillance du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers	Présent
M. Christian VOLLE	Adhérent, membre du Comité de surveillance du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers	Présent
Mme Marie-Amélie CRIQUI	Invitée permanente aux Comités de surveillance des PERP, actuariat Epargne, BNP Paribas CARDIF France	Absente, excusée
M. Fabrice BAGNE	Invité du Conseil d'administration et intervenant à l'Assemblée Générale Mixte, Directeur de BNP Paribas CARDIF France	Présent
M. Pascal WOLLJUNG	Invité du Conseil d'administration et intervenant à l'Assemblée Générale Mixte, de la Direction Gestion Actifs BNP Paribas CARDIF	Présent
M. Jean-Louis KERMARREC	Délégué Général UFEP	Présent
M. Michel PIANO	UFEP	Présent


 JLC

**ANNEXE 2 : Résolutions adoptées par  
L'Assemblée Générale des adhérents du mardi 26 mai 2020**

**RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Première Résolution** : L'A.G. Extraordinaire approuve la mise en conformité avec la loi PACTE des Statuts de l'association et du Code de Déontologie, documents consultables sur le site de vote et sur le site [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr).

**Cette résolution a été adoptée avec 3548 voix pour, 10 voix contre, 35 abstentions et 12 voix nulles**

**Deuxième Résolution** : L'A.G. Extraordinaire donne mandat au Conseil d'Administration pour mettre en place les organes de surveillance et de pilotage du nouveau P.E.R (Plan Epargne Retraite) prévu par la loi PACTE et notamment un Comité de surveillance unique pour l'ensemble des P.E.R. souscrits par l'association.

**Cette résolution a été adoptée avec 3540 voix pour, 10 voix contre, 38 abstentions et 17 voix nulles**

**RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Première résolution** : L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2019, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2019 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion.

**Cette résolution a été adoptée avec 3518 voix pour, 25 voix contre, 48 abstentions et 14 voix nulles**

**Deuxième résolution** : L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2019 au 30/09/2020.

**Cette résolution a été adoptée avec 3494 voix pour, 29 voix contre, 60 abstentions et 22 voix nulles**

**Troisième résolution** : L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'absence de nouvelles conventions réglementées et la continuation des conventions existantes.

**Cette résolution a été adoptée avec 3516 voix pour, 6 voix contre, 53 abstentions et 30 voix nulles**

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2022 et qui se tiendra en 2023. (Résolutions 4, 5).

**Quatrième résolution** : Madame Ghislaine ROYER (élection).

**Cette résolution a été adoptée avec 3483 voix pour, 23 voix contre, 54 abstentions et 45 voix nulles**

**Cinquième résolution** : Monsieur Jean-Pierre EDREI (réélection).

**Cette résolution a été adoptée avec 3495 voix pour, 28 voix contre, 61 abstentions et 21 voix nulles**

**Sixième résolution** : L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**Cette résolution a été adoptée avec 3519 voix pour, 20 voix contre, 41 abstentions et 25 voix nulles**

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS aux contrats comportant les Fonds EUROCROISSANCE et supports IMMOBILIER, hors contrats PERP et hors RENTIERS**

**Septième résolution** : L'A.G. approuve la suppression de la possibilité de proroger, par l'adhérent, l'échéance de la garantie du Fonds Eurocroissance à compter de la 8<sup>ème</sup> année suivant la date d'effet de la 1<sup>ère</sup> entrée sur le Fonds Eurocroissance, ou à l'échéance de la garantie.

**Cette résolution a été adoptée avec 2198 voix pour, 26 voix contre, 62 abstentions et 0 voix nulle**

**Huitième résolution** : L'A.G. approuve la modification à la hausse des seuils d'investissement sur les supports immobiliers.

**Cette résolution a été adoptée avec 2177 voix pour, 31 voix contre, 58 abstentions et 20 voix nulles**

**RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS aux seuls contrats soumis à la « Loi MADELIN », hors contrats CARDIF Retraite Madelin, hors contrats PERP et hors RENTIERS**

**Neuvième résolution** : L'A.G. approuve l'ajout, à l'offre des contrats concernés, du support en Unités de Compte nommé « SCI CAPIMMO ».

**Cette résolution a été adoptée avec 197 voix pour, 1 voix contre, 18 abstentions et 0 voix nulle**

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »**

**Dixième résolution** : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2019.

**Cette résolution a été adoptée avec 363 voix pour, 3 voix contre, 24 abstentions et 12 voix nulles**

**Onzième résolution** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2019 au 30/09/2020.

**Cette résolution a été adoptée avec 376 voix pour, 4 voix contre, 21 abstentions et 1 voix nulle**

**Douzième résolution** : L'A.G. approuve, pour les contrats investis à 100% dans le mode de gestion à horizon, le remplacement du compartiment BNP Paribas Perspective Court Terme par le Fonds en euros à l'échéance de ce compartiment, la réalisation d'un arbitrage, sans frais, par l'assureur de l'épargne-retraite déjà affectée au compartiment BNP Paribas Perspective Court Terme vers le Fonds en euros. Dès lors les nouveaux versements seront affectés au Fonds en euros.

**Cette résolution a été adoptée avec 376 voix pour, 3 voix contre, 23 abstentions et 0 voix nulle**

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance du Plan pour une durée de 3 ans. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2022 et qui se tiendra en 2023. (Résolutions 13, 14, 15)
<b>Treizième résolution</b> : Madame Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 374 voix pour, 4 voix contre, 23 abstentions et 1 voix nulle</i></b>
<b>Quatorzième résolution</b> : Monsieur Michel JOUY (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 366 voix pour, 6 voix contre, 22 abstentions et 8 voix nulles</i></b>
<b>Quinzième résolution</b> : Monsieur Christian VOLLE (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 375 voix pour, 4 voix contre, 22 abstentions et 1 voix nulle</i></b>

<b>RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP »</b>
<b>Seizième résolution</b> : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2019.
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 195 voix pour, 3 voix contre, 26 abstentions et 5 voix nulles</i></b>
<b>Dix-septième résolution</b> : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2019 au 30/09/2020.
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 198 voix pour, 4 voix contre, 23 abstentions et 4 voix nulles</i></b>
L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance du Plan pour une durée de 3 ans. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2022 et qui se tiendra en 2023. (Résolutions 18, 19, 20, 21)
<b>Dix-huitième résolution</b> : Monsieur Thibault COUTURIER (élection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 205 voix pour, 4 voix contre, 20 abstentions et 0 voix nulle</i></b>
<b>Dix-neuvième résolution</b> : Madame Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 202 voix pour, 6 voix contre, 21 abstentions et 0 voix nulle</i></b>
<b>Vingtième résolution</b> : Madame Patricia CHASSAGNE (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 200 voix pour, 4 voix contre, 23 abstentions et 2 voix nulles</i></b>
<b>Vingt et unième résolution</b> : Monsieur Patrick JOACHIMSMANN (réélection)
<b><i>Cette résolution a été adoptée avec 201 voix pour, 5 voix contre, 23 abstentions et 0 voix nulle</i></b>

**ANNEXE 3 – RESUME DES COMPTES 2019 DE L'ASSOCIATION**

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

**Les comptes 2019 et le budget 2020**

Chiffres en Euros	Budget voté UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019	Comptes UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019	Budget proposé UFEP 2020 du 01/10/2019 au 30/09/2020
<b>RESULTAT FINANCIER net et produits divers</b>	18 000	17 325	15 000
Charges de fonctionnement	- 117 000	- 114 919	- 130 000
Charges de communication aux adhérents	- 130 000	- 123 085	- 125 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	- 247 000	- 238 004	- 255 000
<b>Résultat</b>	<b>- 229 000</b>	<b>- 220 679</b>	<b>- 240 000</b>

**Le résultat financier** (17 325€) est légèrement inférieur au montant budgété (18 000€). Il est en baisse sur le réalisé de 2018 (19 855 €) en raison, principalement, de la réduction des produits de placement générés par la trésorerie.

**Les charges totales 238 004 €** sont inférieures au budget (247 000€). Les charges de fonctionnement sont contenues. Une diminution du nombre d'adhérents plus importante que prévue a pour conséquence une baisse des charges de communication.

**Le résultat de l'exercice s'établit à – 220 679 €,** légèrement meilleur que le résultat attendu à – 229 000€ corollaire de la baisse des charges de communication.

**BUDGET 2020** Dans un environnement financier caractérisé par des taux très faibles de rémunération de l'épargne, l'exercice 2020, sauf retournement de marché, devrait encore une fois voir baisser les produits financiers. La mise en place du Plan Epargne Retraite devrait impacter la vie de l'association et notamment sa structure de gouvernance avec création d'un nouveau comité de surveillance et des charges de fonctionnement associées à cette nouvelle structure.

**EVOLUTION DE LA TRESORERIE**

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. A ce titre, elle a reçu dans l'exercice 2019 un montant de droits de + 53 307 € très inférieur au montant des droits perçus en 2018 de + 105 458 €. La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2018	1 620 259
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 53 307
Résultat exercice 2019	- 220 679
Variation créances et dettes	+ 414
Trésorerie au 30/09/2019	1 453 301

La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 166 958 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 620 259 €) et celui constaté au 30 septembre 2019 (1 453 301 €). Dans le contexte de rendement obligataire faible et persistant, un placement de 500 000 € sur un contrat de capitalisation offrant une garantie en capital a été effectué en juillet 2018. A la différence des placements obligataires cet investissement ne génère pas de produits financiers chaque année mais uniquement lors d'opérations de rachat. Il en résulte une diminution apparente des produits financiers encaissés lors des arrêts annuels. Sa valorisation au 30/09/2019 est de 505 918 €.

**BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2018 / 2019 (en euros)**

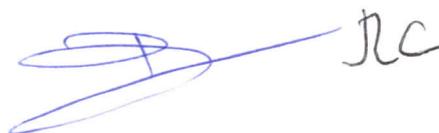
ACTIF	30/09/2018	30/09/2019	PASSIF	30/09/2018	30/09/2019
	8	9			
Immobilisations	0	0	Fonds associatif net	1 832 563	1 668 241
Créances	7624	6 684	Résultat	- 217 629	- 220 679
Trésorerie	1 620 259	1 453 301	Fournisseurs à payer	12 949	12 423
<b>Total</b>	<b>1 627 883</b>	<b>1 459 985</b>	<b>Total</b>	<b>1 627 883</b>	<b>1 459 985</b>

## **ANNEXE 4 – Comptes et budget du Plan CARDIF Multi-Plus PERP (ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP)**

### Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 26 mai 2020

<b>Chiffres en Euros</b>	<b>BUDGET</b>	<b>REALISE</b>	<b>BUDGET</b>
	01/10/18-30/09/19	01/10/18-30/09/19	01/10/19-30/09/20
<b>Résultat financier net et produits divers</b>	<b>643</b>	<b>619</b>	<b>564</b>
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	-5 000	-5 000	-6 000
Charges générales de fonctionnement	-3 784	-3 746	-4 286
Charges générales de communication aux adhérents	-4 641	-4 394	-4 700
<b>Total des charges</b>	<b>-13 425</b>	<b>-13 140</b>	<b>-14 986</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-12 783</b>	<b>-12 521</b>	<b>-14 422</b>

<b>Affectation en "Report à nouveau" au 01/10/2019</b>	<b>-12 521</b>
--	----------------



**ANNEXE 4 Bis – Comptes et budget du Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP****Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 26 mai 2020**

Chiffres en Euros	BUDGET	REALISE	BUDGET
	01/10/18-30/09/19	01/10/18-30/09/19	01/10/19-30/09/20
<b>Résultat financier net et produits divers</b>	<b>5 756</b>	<b>5 541</b>	<b>4 815</b>
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	-6 000	-5 000	-5 000
Charges générales de fonctionnement	-33 899	-33 553	-36 594
Charges générales de communication aux adhérents	-41 574	-39 363	-40 125
<b>Total des charges</b>	<b>-81 473</b>	<b>-77 916</b>	<b>-81 719</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-75 716</b>	<b>-72 375</b>	<b>-76 904</b>

<b>Affectation en "Report à nouveau" au 01/10/2019</b>	<b>- 72 375</b>
--	-----------------



**ANNEXE 4 Ter – Comptes et budget Hors PERP (Autres adhérents UFEP)****Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 26 mai 2020**

Chiffres en Euros	BUDGET	REALISE	BUDGET
	01/10/18-30/09/19	01/10/18-30/09/19	01/10/19-30/09/20
<b>Résultat financier net et produits divers</b>	<b>11 601</b>	<b>11 166</b>	<b>9 621</b>
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	0	0	-5 000 (1)
Charges générales de fonctionnement	-68 317	-67 620	-73 120
Charges générales de communication aux adhérents	-83 785	-79 328	-80 175
<b>Total des charges</b>	<b>-152 102</b>	<b>-146 949</b>	<b>-158 295</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-140 501</b>	<b>-135 783</b>	<b>-148 674</b>

(1) En prévision de la mise en place d'un Comité de surveillance du P.E.R (Plan d'Epargne Retraite issu de la loi PACTE) un budget de 5000€ est prévu en charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance sans pour l'instant le distinguer, comme c'est le cas pour les budgets des PERP.

<b>Affectation en "Report à nouveau" au 01/10/2019</b>	<b>- 135 783</b>
--	------------------




## Annexe 5 – Questions – Réponses lors de l'Assemblée Générale

### Question posée à Fabrice BAGNE

**L'épargne retraite collective des salariés des grandes entreprises passe par une procédure paritaire avec les syndicats représentatifs du personnel ce qui conduit à des négociations parfois ardues. Quelle politique entend mener CARDIF sur ce point ?**

**Réponse** : CARDIF bénéficie de plusieurs atouts. Tout d'abord sa solidité et cette image est précieuse auprès des représentants du personnel dans les entreprises; ensuite CARDIF a la chance d'avoir un Fonds Général en Euros très bien géré, et doté de réserves ; enfin les salariés sont demandeurs de conseils et les CGPI sont susceptibles de leur en délivrer. CARDIF est reconnu dans le milieu des CGPI et pourra donc s'appuyer sur eux.

Par ailleurs, BNP Paribas est en France la première banque des entreprises dont 30% sont ses clients (y compris toutes les entreprises du CAC 40). Partant de ce constat, l'ambition de CARDIF ne peut être que grande.

### Questions posées à Pascal WOLLJUNG

**Question** : On voit apparaître les prémices d'émissions d'emprunts mutualisés émis par les instances européennes et non plus seulement par les Etats. Est-ce que ceci peut offrir des opportunités de placements pour un assureur?

**Réponse** : Cela va avoir un impact assez rassurant pour les marchés et entraîner une baisse de la volatilité. Par contre, en termes d'investissement, il s'agira d'une « dette » relativement chère, avec des rendements assez peu attractifs compte tenu de la qualité de la signature qui sera meilleure que celle de certains Etats méditerranéens actuellement.

**Question** : Quid de la hausse des taux liée à l'importance des émissions actuelle par les Etats ?

**Réponse** : En raison de la période de récession inéluctable résultant de la crise sanitaire, le risque de remontée rapide des taux est très faible.

**Question** : CARDIF est-il mieux armé que ses concurrents pour saisir des opportunités sur les marchés ?

**Réponse** : Les concurrents de CARDIF sont également bien armés. Il s'agira surtout d'un problème de réactivité ou de flexibilité.

### Questions posées à Anne Cavalière

**Question** : Quelles sont les modifications envisagées dans les Conditions Générales des contrats CARDIF pour gérer les flux (entrants / sortants) sur les différents Fonds Généraux en euros ? Et éventuellement les autres modifications envisagées sur les stocks et les flux et qui pourraient impacter le fonctionnement des contrats ?

**Réponse** : CARDIF souhaite ajuster, dans le contexte de taux bas et durable, d'ici la fin 2020, les clauses des contrats collectifs (stock et flux des nouvelles souscriptions). Les clauses concernées sont :

- celles qui sont en lien avec la préservation du Fonds Général (et notamment la tarification, le versement des capitaux décès, le support d'attente d'investissement / désinvestissement,

- celles qui vont tendre à développer l'offre en Unités de Compte (baisse du seuil minimum de l'arbitrage progressif, baisse des frais de gestion, l'accès aux titres vifs, l'intégration des nouvelles règles liées à l'Eurocroissance qui ne pourra plus être souscrit dans son ancienne mouture à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020),
- celles favorisant l'accès aux contrats (baisse de frais sur les versements).

**Une fois la rédaction de ces clauses finalisée, ces modifications seront soumises à la validation de l'autorité de tutelle.**

Les nouveaux contrats commercialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 contiendront les nouvelles clauses.

Pour ce qui concerne les contrats existants souscrits par l'UFEP, cette dernière sera saisie après l'été sur la modification de clauses à proposer aux adhérents de l'UFEP en AG de mai 2021

En ce qui concerne les contrats souscrits par d'autres souscripteurs, les modifications contractuelles seront négociées directement avec eux.

**Question** : Où en sont les développements informatiques chez CARDIF pour pouvoir gérer les PERin dans l'intégralité des fonctionnalités prévues par la loi Pacte ? Quelle application informatique cible ? Quid de la transmission d'opérations entre distributeur et assureur ?

**Réponse** : Une étude par les services informatiques est en cours qui précisera s'il convient de poursuivre la gestion des PERIN dans ORION, car l'outil est totalement interfacé avec l'un des plus importants distributeurs de contrats, ou dans un autre PMS (KELIA).

Jlc 